

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 janvier 2016

NOMBRE DE : -membres en exercice 15

-présents 9

-votants 12

L'an deux mil seize, le 21 janvier à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'Eulmont, étant réuni sous la présidence de Monsieur Claude THOMAS, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale faite le 14 janvier 2016.

Étaient Présents : Madame Danièle CAQUARD, Messieurs David GARDELLI, Jérôme GUICHARD, Mesdames Sylvie HENNE, Agnès KLINGELSCMITT, Fanny ROBILLOT, Messieurs Claude THOMAS, Hervé VALANTIN, Hervé VOIDEY.

Étaient absents : Monsieur Gérard FALCONNET donne son pouvoir à Monsieur David GARDELLI, Monsieur Alain GEOFFROY donne pouvoir à Monsieur Serge MARCHAL, Madame Nathalie HURSTEL, Madame Delphine LALIN donne son pouvoir à Madame Danièle CAQUARD, Monsieur Serge MARCHAL, Monsieur Bernard RAPENNE donne son pouvoir à Madame Agnès KLINGELSCMITT.

Madame Fanny ROBILLOT a été élue secrétaire de séance.

20160121/001 - Vente de la parcelle ZE 148

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 29 janvier 2015, le conseil municipal l'avait autorisé à entreprendre les démarches nécessaires à la vente de la parcelle cadastrée commune d'Eulmont, section ZE, numéro 148.

Suite à notre demande, le service des Domaines a estimé cette parcelle à 145 000 €.

Après différents contacts, l'entreprise ASP d'Eulmont, dont les locaux jouxtent cette parcelle, a fait une proposition d'achat à hauteur de 60 € HT le m² (soit un prix total de 138 888 € TTC).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de l'entreprise ASP et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents en rapport avec cette vente.

20160121/002 - Attribution de compensation 2016

Le maire rappelle que la Communauté de Communes du Grand Couronné, lors de son conseil communautaire du 9 décembre 2015, a souhaité modifier l'attribution de compensation versée aux communes à compter de 2016.

Il précise que cette modification d'attribution de compensation est soumise à l'approbation des Conseils Municipaux de chacune des communes adhérentes.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la nouvelle attribution de compensation voté par le conseil communautaire en date du 9 décembre 2015.

20160121/003 - Adhésion au PETR du Val de Lorraine

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Grand Couronné, lors de son conseil communautaire du 9 décembre 2015, a souhaité adhérer au PETR du Val de Lorraine.

Cette adhésion est conditionnée à la fusion de la Communauté de Communes du Grand Couronné avec la Communauté de Communes de Seille et Mauchère.

Il est précisé que cette décision doit être soumise à l'avis des Conseils municipaux de chacune des communes adhérentes.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vu l'article L5211.20 du CGCT

Émet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes, au PETR du Val de Lorraine.

20160121/004 - Travaux route de Nomeny

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire ;

Vu l'analyse réalisée par le maître d'œuvre regroupant l'architecte Corine MANGIN et le cabinet SEFIBA en application des critères énoncés dans le cahier des charges ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à signer les marchés publics suivants :

Programme

Aménagement paysager de la route de Nomeny

Lot 1 : VRD
Entreprise retenue : STPL
336, rue marie Marvingt
ZAC de la Fourrière
54380 DIEULOUARD
Montant du marché : 230 842.60 euros HT

Lot 2 : Réseaux secs
Entreprise retenue : STPL
336, rue marie Marvingt
ZAC de la Fourrière
54380 DIEULOUARD
Montant du marché : 55 865 euros HT

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget communal lors de son approbation par le conseil municipal.

20160121/005 - Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Le Conseil Municipal d'Eulmont sollicite, à l'unanimité, auprès de Madame Chaynesse KHIROUNI, Députée de la 1^{ère} circonscription de Meurthe-et-Moselle, une subvention au titre de la réserve parlementaire 2016 :

- Mission : Relation avec les collectivités territoriales ;
- Programme : Concours spécifiques et administration
- Action : Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales ;

Pour le financement de l'opération suivante :

- Bénéficiaire : Commune d'Eulmont
- Descriptif : Rénovation des locaux périscolaires
- Montant de la subvention : 15 000 €
- N° de l'opération : VR 4052.

20160121/006 - Demande de subvention au titre de la DETR 2016

Monsieur le Maire explique que dans le cadre d'une rénovation des locaux du périscolaire (changement des portes et fenêtres, installation d'un toilette adapté aux enfants de maternelle), la commune a la possibilité de demander une subvention au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) 2016 auprès de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle. Les premiers devis estiment le coût de ces travaux à 30 000 € HT.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter, en vue de la réalisation de ces travaux, une subvention au titre de la DETR 2016 à hauteur de 40 % auprès de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention au titre de la DETR 2016 à hauteur de 40 % auprès de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle.

20160121/007 - Redevance pour occupation provisoire du domaine public

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 Mars 2015.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2015-334 du 25 Mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public. Il propose au Conseil :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus,
- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte, à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

20160121/008 - Dénomination d'une voie

La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer la voirie desservant le lotissement créé par la Société Lorraine d'Habitat « allée des Vergers».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de dénomination.

20160121/009 - Dénomination d'une voie

La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer la voirie desservant la bibliothèque municipale, les cellules paramédicales et la crèche intercommunale « allée du Pré Harbois ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de dénomination.

20160121/010 - Prise en charge des BAFA des agents communaux

Dans le cadre de la formation des agents communaux travaillant au périscolaire, Monsieur le Maire propose de prendre en charge financièrement une partie du coût de la formation des BAFA, déduite des diverses aides que peuvent percevoir les agents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que la commune prenne en charge une partie du coût de la formation des BAFA, déduite des diverses aides que peuvent percevoir les agents.

20160121/011 - Convention de mandat avec la CCGC

En date du 18 décembre 2014, le conseil municipal a validé une convention de mandat entre la commune d'Eulmont et la Communauté de Communes du Grand Couronné pour l'exécution de travaux conjoints de voirie et d'assainissement rue du Château.

La préfecture en date du 16 février 2015 nous a fait part de certaines irrégularités dans la rédaction de cette convention. Pour permettre de régulariser cette situation, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été rédigée en tenant compte des remarques des services préfectoraux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- *Annule la délibération n° 20141218/007 du 18 décembre 2014 autorisant le Maire à signer la convention de mandat entre la commune d'Eulmont et la Communauté de Communes du Grand Couronné*
- *Autorise le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux conjoints de voirie et d'assainissement rue du Château à Eulmont.*

20160121/011 - Subvention association sportive du Grand Couronné

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la subvention pour l'année 2015 à l'A.S.G.C à hauteur de 1 € par habitant (population légale au 1^{er} janvier 2016 : 1003).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 1003 euros à l'ASGC.

Questions diverses